



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 25 mars 2022

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2022 - 02
relatif à
la demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de requérir auprès du Conseil une demande de crédit pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune.

La Municipalité avait porté ce projet au plan d'investissement pour l'année 2022.

2. Historique

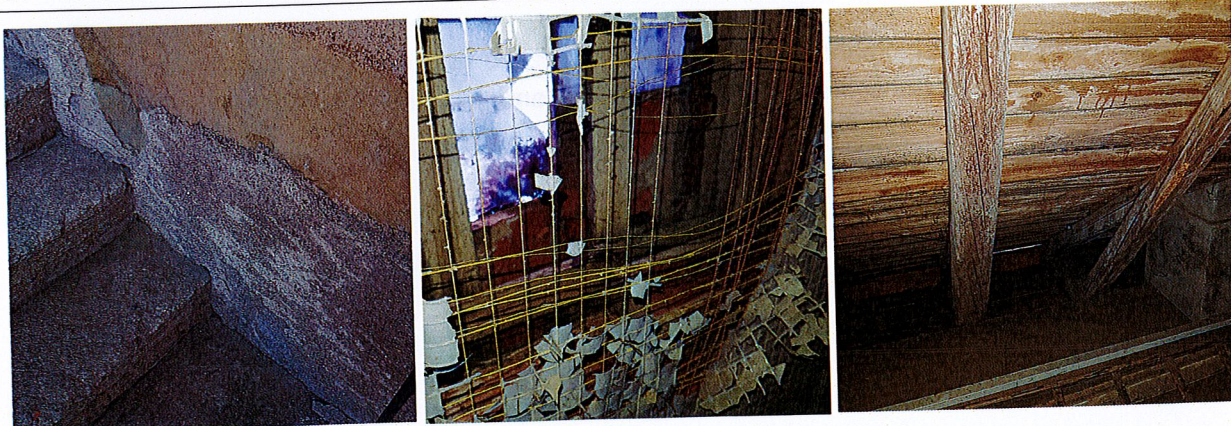
Initialement, ce bâtiment abritait, en plus du siège de l'Exécutif communal, un logement, une remise, un four et un pressoir, puis la prison du cercle et la laiterie.

Ce bâtiment datant de 1793 a subi sa dernière transformation en 1980, et les murs intérieurs ont été rafraîchis en 2000, lors de la réorganisation des bureaux. C'est à cette dernière occasion que la Justice de Paix du Cercle de Bottens quitte définitivement la Commune.

Une restauration des façades et de la toiture avait été entreprise en 1956, le devis se montait alors à CHF 24'650.-.

Après une visite sur site avec notre architecte, il apparaît une évidence à la réfection de l'enveloppe et de la toiture.

3. Situation actuelle



4. Proposition

Afin de redonner à la Maison de Commune un aspect extérieur de qualité, la Municipalité propose de d'assainir les façades et de les crépir à nouveau. Elle propose également de réparer la toiture et de l'isoler. Cela aura pour effet une meilleure gestion énergétique du bâtiment. Il apparaît actuellement difficile de le chauffer correctement en hiver.

Il a aussi été prévu un montant afin de restaurer l'horloge. Cela afin de garder une unité après les travaux.

Il est encore à noter que les façades et le toit de la Maison de Commune est classé niveau II le 15 avril 1955 par l'office cantonal recensent les bâtiments historiques. Cela ne laisse qu'une faible marge de manœuvre quant aux possibilités de travaux.

5. Coûts des travaux (TTC)

Façades		CHF	111'100.-
<i>Assainissement du bas des façades</i>	CHF	22'600.-	
<i>Façades</i>	CHF	63'500.-	
<i>Réserves embrasures et angles</i>	CHF	25'000.-	
Toiture		CHF	148'200.-
<i>Toiture</i>	CHF	110'200.-	
<i>Volets</i>	CHF	25'400.-	
<i>Avant-toits et portes diverses</i>	CHF	12'600.-	
Horloge		CHF	5'000.-
Architecture et divers		CHF	90'600.-
<i>Echafaudages, pont du couvreur</i>	CHF	17'100.-	
<i>Réserve pour amiante</i>	CHF	10'000.-	
<i>Architecture</i>	CHF	44'000.-	
<i>Divers</i>	CHF	19'500.-	
Total		CHF	354'900.-

Ce tableau a été dressé sur la base d'un devis unique. Dès le moment où le préavis sera accepté par le Conseil communal, la Municipalité demandera des offres comparatives.

6. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2022-02 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ;

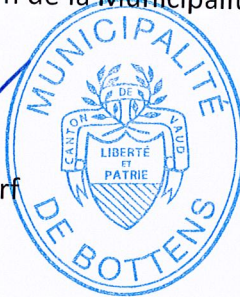
décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour la réfection de l'isolation, des façades, du toit et du clocher de la Maison de Commune.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 354'900.-
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
4. D'amortir cet investissement par le compte n° 3520.331 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

L. Imoberdorf



Le Secrétaire

N. Salis

Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf